

Zeitschrift: Internationale kirchliche Zeitschrift : neue Folge der Revue internationale de théologie
Band: 52 (1962)
Heft: 2

Artikel: D'Utrecht à La Nouvelle-Delhi : un quart de siècle œcuménique
Autor: Gauthier, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-404408>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'Utrecht à La Nouvelle-Delhi: un quart de siècle œcuménique

Les vingt-cinq ans d'épiscopat de Mgr Andreas Rinkel, archevêque d'Utrecht, coïncident avec un quart de siècle œcuménique. Ce quart de siècle œcuménique s'inscrit entre deux dates: 1938 et 1961. En mai 1938, à Utrecht précisément, le « Conseil œcuménique des Eglises » se mettait en « formation ». De « provisoire » il devait devenir « définitif » en 1941, mais les événements de la seconde guerre mondiale firent reculer cette décision à 1948. Cette année-là la première « Assemblée plénière » du Conseil, réunie à Amsterdam, constitua « définitivement » le Conseil, au cours d'un acte solennel. En novembre-décembre 1961, à La Nouvelle-Delhi, la troisième Assemblée plénière vient de témoigner de l'ampleur universelle, de fait et en principe, acquise par le Conseil œcuménique. Certes, du printemps 1938 à l'automne 1961 il n'y a pas exactement vingt-cinq ans. Mais, en histoire, le temps se calcule selon sa signification, non selon l'arithmétique. Or le chemin parcouru d'Utrecht à La Nouvelle-Delhi marque un quart de siècle doublement décisif pour la chrétienté. En effet, d'une part le mouvement œcuménique n'a cessé de croître et il a trouvé dans l'institution, l'expansion et l'affermissement du Conseil œcuménique son expression la plus considérable; d'autre part la même période a été déterminante pour le Conseil œcuménique lui-même.

Esquisser ce quart de siècle de développement œcuménique et surtout en dégager la portée théologique, tel est le propos de ces brèves pages. Je les offre d'autant plus volontiers en hommage à Mgr A. Rinkel que l'éminent archevêque d'Utrecht et président de la Conférence internationale des évêques vieux-catholiques a participé de façon active à cette histoire. Jusqu'en 1955 Mgr Rinkel a appartenu à un organe majeur du Conseil œcuménique, le Comité central, où, dès 1956, lui succéda son disciple, Mgr P. J. Jans, à titre de remplaçant avant son élection de plein droit par l'Assemblée de La Nouvelle-Delhi. De même Mgr Rinkel a participé aux travaux de « Faith and Order », dont l'importance ne cesse de grandir au sein du Conseil œcuménique, et y a été remplacé également par Mgr Jans.

I

De manière un peu hâtive on tend à identifier mouvement œcuménique et Conseil œcuménique des Eglises. En fait le mouvement œcuménique est de loin antérieur au Conseil œcuménique et plus vaste que lui. Sans doute peut-on se demander si un jour le Conseil n'absorbera pas l'ensemble du mouvement œcuménique qui lui a donné naissance, conformément à la loi constante de l'institutionnalisation de l'esprit, avec tous les problèmes que pose cette nécessité naturelle, nécessité qui serait parfaite si notre nature l'était. Notre nature étant faillible, elle postule non moins nécessairement d'incessantes reprises. Les responsables du Conseil le savent bien, eux qui, à juste titre, associent indissolublement renouveau et unité.

Pour l'heure le mouvement œcuménique déborde encore le Conseil œcuménique, soit dans la gauche protestante soit par la droite catholique-romaine, sans compter des initiatives privées plus ou moins sporadiques. La récente Assemblée de La Nouvelle-Delhi ayant donné au Conseil une base de principe nettement trinitaire et ayant insisté sur le caractère visible de l'unité de l'Eglise à manifester, l'opposition libérale ne pourra que s'affermir, sauf revirement pour l'instant imprévisible. S'ensuit-il un rapprochement du Conseil œcuménique et de l'Eglise catholique-romaine ? En fait ce rapprochement existe sous forme de contacts intensifiés depuis l'institution par le Vatican d'un Secrétariat pour l'unité. Rome prend de plus en plus conscience de l'importance du Conseil œcuménique, au plan théologique non moins qu'à celui des faits. Spécialiste catholique-romain de l'œcuménisme, le P.M. Villain l'observe sans ambages : « Nous arrivons, semble-t-il, à un tournant décisif où il faut à tout prix éviter que ne se dresse, en face de Rome, un bloc de 400 millions de chrétiens de caractère anti-catholique. Cette crainte, qui n'a rien de chimérique, s'évanouira dans la mesure où, de part et d'autre, l'angoisse de l'unité se fera plus ardente, que l'on prendra une conscience plus profonde et plus nette de la tâche œcuménique et que l'on agira en conséquence. Oserons-nous ajouter qu'une attitude négative pourrait être fatale ? Le moment est venu pour tous les catholiques d'apprendre que l'œcuménisme est une dimension nécessaire de l'Eglise »¹. A défaut d'un « retour » à Rome des Eglises membres du Conseil œcuménique, l'entrée de l'Eglise catholique-romaine dans le Conseil œcuménique peut-elle s'envisager ? Du côté de ce dernier aucune opposition de principe n'existe, puisqu'il est ouvert à toutes les

Eglises, fussent-elles intransigeantes en matière de foi, qui acceptent sa base de principe et veulent collaborer loyalement à son œuvre d'unité. Quant à l'Eglise catholique-romaine il ne m'appartient pas de répondre en son nom, mais je tiens à relever qu'un autre spécialiste catholique-romain des questions œcuméniques, M. le chanoine G. Thils, n'exclut pas en principe la possibilité d'une participation de son Eglise au Conseil œcuménique et semble souhaiter cette participation². Si le prochain concile du Vatican devait répondre ou permettre de répondre positivement à cette question, ce serait là un acte capital d'une portée immense pour le succès du dialogue œcuménique. En revanche, un durcissement réciproque des positions, consécutif à des décisions négatives du prochain concile, aurait des conséquences graves, quoique non irrémédiables. Il faudrait alors prier et agir davantage encore, afin que triomphe l'unité dans la vérité mieux reconnue et dans la charité mieux vécue. De toute façon, que l'on soit partisan du Conseil œcuménique ou son adversaire par libéralisme ou orthodoxie, nul ne saurait se soustraire au devoir de s'insérer dans la prière de notre commun Sauveur et Seigneur : qu'ils soient un, afin que le monde croie ! (S. Jean 17.) Personnellement je suis de ceux qui pensent que le Conseil œcuménique constitue un moyen providentiel d'obéir à ce devoir. Parce que perfectible précisément, le Conseil œcuménique requiert notre entier soutien et notre pleine collaboration.

Sans pouvoir préjuger de l'avenir du Conseil œcuménique, on ne peut pas ne pas discerner en lui le résultat majeur du mouvement œcuménique contemporain et on ne voit pas ce qui pourrait le remplacer comme organe adéquat du rapprochement des Eglises et des chrétiens divisés, en vue de l'accomplissement de la fonction propre à l'Eglise, qui est d'évangéliser le monde dans un commun témoignage au Christ, la lumière du monde. S'il n'existait pas, il faudrait l'inventer ! Mais il fait plus qu'exister, il suit une progression constante, dont voici les étapes et les signes manifestes. Alors que la conférence d'Utrecht, en 1938, groupait soixante-quinze délégués, la récente Assemblée de La Nouvelle-Delhi en réunit plus de six cents. Essentiellement occidental au départ le Conseil est devenu universel de par l'accession en son sein de « jeunes Eglises » d'Afrique et d'Asie ainsi que de vénérables Eglises orientales. En 1957 Mgr Rinkel révoquait publiquement en doute la qualification d'« Eglises » de nombre d'« Eglises » membres du Conseil œcuménique³). Sans pouvoir ni vouloir trancher cette question essentielle l'Assemblée de La Nou-

velle-Delhi a établi un critère quantitatif: désormais seules des «Eglises» fortes d'au moins 10 000 âmes pourront être reçues au Conseil en qualité de membres, de plus petites «Eglises» pouvant être «associées» à son activité. A l'instar de beaucoup Mgr Rinkel craignait la «pan-protestantisation» du Conseil œcuménique⁴). Mais l'admission, à La Nouvelle-Delhi, de nouvelles et grandes Eglises orthodoxes orientales: patriarcale russe, roumaine, bulgare et polonaise a puissamment contribué à rétablir l'équilibre confessionnel du Conseil, avec effet immédiat. Par ailleurs la présence à La Nouvelle-Delhi d'observateurs catholiques-romains pour la première fois officiels, désignés qu'ils furent par le Vatican (Secrétariat pour l'unité), acheva de rendre cette Assemblée représentative de la chrétienté quasi-totale, fait inouï à ce degré. Enfin l'intégration du Conseil international des Missions au Conseil œcuménique, opérée à La Nouvelle-Delhi, avérera la définition du terme «œcuménique» donnée par le Comité central du Conseil, lors de sa séance de 1951, à Rolle, à laquelle Mgr Rinkel prit part: «Il est important d'insister pour que ce mot qui, en grec, définit toute la terre habitée, soit utilisé correctement pour qualifier tout ce qui touche à la tâche de l'Eglise tout entière, appelée à apporter l'Évangile tout entier, au monde tout entier⁵).» Les nouveaux bâtiments du Secrétariat général du Conseil œcuménique, à Genève, et l'extension de l'institut œcuménique de Bossey près Genève seront bientôt à l'échelle d'un tel développement.

Mais un fait ne vaut que par ce qu'il signifie. Que signifie donc l'extraordinaire expansion et intensification du mouvement œcuménique contemporain et singulièrement du Conseil œcuménique ?

On peut y apercevoir un aspect de l'actuelle organisation planétaire de l'humanité et ce ne serait pas faux, quoiqu'insuffisant. On peut y pressentir la formation d'une arme redoutable dans le conflit entre l'Est et l'Ouest, à des fins anti-communistes mais avec possibilité de noyautage par le pacifisme communiste. A quoi il faut objecter qu'en dépit d'inévitables incidences politiques le mouvement œcuménique est antérieur à l'avènement de sociétés communistes et qu'il veut précisément surmonter tout antagonisme. De plus le Conseil œcuménique compte maintenant des Eglises d'en deçà et d'au delà du «rideau de fer» et refuse de s'inféoder à un bloc politique pour n'intervenir que dans l'intérêt du bien commun. En vérité le mouvement œcuménique ne peut se comprendre équitablement que

comme une manifestation de foi, humble et puissante, un acte d'obéissance à la volonté salvatrice et unificatrice du Christ.

Vu sous cet angle véritable le Conseil œcuménique en particulier remplit une mission aussi indispensable qu'irremplaçable, celle de faire retrouver aux Eglises ou affirmer par elles ce que frère Max Thurian, de la Communauté de Taizé, a fort justement nommé « le ministère de catholicité ». Ce théologien, lui aussi averti des problèmes œcuméniques, s'en explique en des pages essentielles dont voici les passages principaux : « Dans l'état de division des Eglises, sans être une structure autoritaire au-dessus d'elles, le Conseil œcuménique permet provisoirement un lien œcuménique entre les Eglises qui, normalement, devrait s'établir par la réunion conciliaire des ministères de catholicité des diverses Eglises locales dans le monde. Dans les Eglises épiscopales ce ministère de catholicité est exercé par les évêques, qui n'ont pas seulement le ministère de l'autorité et de l'unité dans leur Eglise locale, mais tout autant le ministère de catholicité qui consiste à garder l'Eglise locale en communion avec les autres Eglises dans le monde et ainsi à rendre vivante l'unité œcuménique. Les Eglises qui ne possèdent pas de structure épiscopale doivent avoir le souci de ce lien œcuménique exercé par le ministère de catholicité. Sans ce lien et ce ministère, les Eglises locales se particularisent, se nationalisent, se coupent de la communion avec les autres Eglises et préparent ainsi les divisions. Ce ministère œcuménique ou de catholicité a été exercé dès l'origine de l'Eglise par les apôtres. Les voyages de saint Paul, ses Epîtres, les Epîtres pastorales, font apparaître la nécessité de l'exercice de ce ministère vital pour l'unité œcuménique des Eglises locales et pour le renouveau de ces Eglises par l'échange œcuménique... Le Conseil œcuménique a donc fait renaître l'exercice du ministère œcuménique dans les Eglises et entre les Eglises, ministère essentiel à leur communion universelle et à leur renouveau local. En renouvelant ainsi dans les Eglises la fonction œcuménique du ministère apostolique néo-testamentaire, ou du ministère épiscopal traditionnel, le Conseil œcuménique, sans être une structure ordinaire de l'Eglise, a provoqué la réapparition d'un signe de l'unité visible de l'Eglise : le ministère de catholicité, épiscopal ou non-épiscopal. Ainsi on peut dire, sans majorer le caractère ecclésial du Conseil œcuménique, qu'il constitue, comme institution provisoire, un signe de l'unité visible de l'Eglise, puisqu'il rassemble les organes œcuméniques des Eglises locales, pour leur permettre un échange de vie, de pensée et de prière. Certes, cet échange n'a pas la plénitude conci-

liaire de l'Eglise universelle, quand elle aura retrouvé l'unité totale, mais il manifeste déjà la marche vers l'unité organique. On pourrait dire que le Conseil œcuménique des Eglises est l'ombre du Concile œcuménique, et comme ombre il est déjà un signe visible, bien que provisoire et précaire, de l'unité visible de l'Eglise⁶).»

Dans ces passages l'auteur identifie œcuménicité et catholicité, parce qu'il se situe au plan concret de la division des Eglises et du rôle déterminant mais limité du Conseil œcuménique. Cependant ses dernières phrases font entendre que pour lui aussi la catholicité comporte un contenu et un devoir de vérité que n'a pas nécessairement l'œcuménicité chrétienne géographique et par là ses vues prennent un accent authentiquement vieux-catholique perceptible dans l'ensemble de son étude. Mais il importait précisément de montrer cette fonction providentielle du Conseil œcuménique, qui est de manifester l'unité chrétienne dans une catholicité renouvelée et missionnaire. Et par là nous avons déjà pénétré dans le second propos de ces pages, qui consiste à dégager brièvement la portée théologique de la poussée œcuménique contemporaine.

Auparavant je ne voudrais pour rien au monde ne pas au moins signaler deux autres aspects essentiels du mouvement œcuménique, au premier chef du Conseil œcuménique : la diaconie et l'engagement prophétique. Pendant la guerre et après la guerre le Conseil œcuménique en formation puis constitué s'est affermi et affirmé par l'entraide interecclésiastique et des Eglises ensemble dans le monde, à l'exemple des premiers chrétiens et selon le précepte évangélique de la charité active. On ne dira jamais assez tout le bien qu'à cet égard le Conseil œcuménique ne cesse d'accomplir et de faire accomplir. En second lieu, sous l'impulsion notamment de la tradition réformée, le Conseil œcuménique a fait clairement saisir que le Christ n'est pas le Seigneur de l'Eglise seulement, mais aussi du monde. Quand bien même les «docteurs» doivent corriger ce que certains «prophètes» peuvent avoir d'excessif, il reste que la conscience chrétienne doit intervenir dans les affaires du monde, surtout lorsque le monde nous presse de toutes parts. A cet égard le Conseil œcuménique a indiqué l'accomplissement d'un devoir urgent à des Eglises et à des chrétiens qui n'en avaient guère le sens. Cela également mérite d'être relevé.

II L'ÉCUMÉNISME CONTEMPORAIN

Réputé irréversible le fait œcuménique contemporain pose ses problèmes à toutes les Eglises et à tous les théologiens. D'une part il perpétue, amplifie et intensifie le dialogue interconfessionnel traditionnel, d'autre part il fait lui-même problème en tant que dimension théologique nouvelle. Il attaque la tranquillité confessionnelle sous tous les angles, fondamentaux et pratiques, et il réclame une définition de sa propre réalité. «*Res nostra agitur*», voilà les dernières paroles, à l'adresse de «*tout théologien*», de M. le chanoine G. Thils dans la récente monographie qu'il a précisément consacrée à circonscrire et à définir la «*théologie œcuménique*»⁷).

Ce qui vaut de l'ensemble du fait œcuménique en mouvement multiforme vaut davantage du Conseil œcuménique, cristallisation dévorante de l'œcuménisme contemporain et monstre ecclésiologique bien vivant. Quelle en est la nature, quel en est le but, quelles en sont les limites ? Dès le début les responsables du Conseil, en tête M. le Dr Visser't Hooft, secrétaire général efficace, se sont efforcés de répondre à ces questions⁸).

Dans nos Eglises Mgr A. Rinkel et Mgr U. Küry en particulier se sont attachés à préciser nos positions au sein du mouvement œcuménique et surtout du Conseil œcuménique⁹).

En quoi donc le mouvement œcuménique en général et le Conseil œcuménique en particulier font-ils théologiquement problème ? En ce qu'ils obligent les Eglises divisées à s'interroger sur la vérité de foi et par conséquent sur leur fidélité réelle ou supposée à la volonté du Seigneur, deuxièmement en ce qu'il convient de veiller à ce que le mouvement œcuménique et singulièrement le Conseil œcuménique ne deviennent pas des fins en soi mais demeurent des moyens au service de la manifestation plénière de l'unité dans la charité. Comment ? J'espère bien avoir l'occasion d'en traiter «*ex professo*». Ici je veux mettre en lumière ce qui me paraît être le fond du problème, en l'état actuel des choses en tout cas : une suprême confrontation, pour ne pas dire la confrontation majeure de notre temps, de l'existence chrétienne et de l'essence des principes de la foi.

En effet se généralise une incompréhension progressive des divisions chrétiennes chez les chrétiens eux-mêmes et s'accroît à proportion une impatience d'unité. Cette situation existentielle désarçonne les attitudes théologiques peu assurées et aiguillonne les autres. Cette tension apparaît nettement dans trois positions-clés

de l'œcuménisme : l'intercommunion, l'évangélisation et l'unité dite locale.

Oublieux ou ignorants des définitions nuancées de l'intercommunion données par la conférence de Lund, en 1952¹⁰), la plupart identifient intercommunion et « communion ouverte », c'est-à-dire l'ouverture de la table sainte à tous ceux qui veulent bien s'y présenter, quelle que soit leur appartenance confessionnelle. Principalement depuis l'Assemblée œcuménique européenne de jeunesse, en 1960, à Lausanne, nombre de jeunes poussent à la communion ouverte à tout prix, afin de supprimer le scandale des divisions chrétiennes devant le sacrement de l'unité. Mais en quoi le scandale serait-il levé si, après avoir convergé ensemble vers la table du Seigneur, nous en divergions à nouveau comme si rien ne s'était passé ? Le scandale en serait augmenté et le sacrement de l'unité minimisé pour ne pas dire ridiculisé. Mais, pour avoir participé à l'Assemblée de Lausanne et aux travaux de la section sur l'Unité de l'Assemblée de La Nouvelle-Delhi, j'ai expérimenté le sérieux de cette impatience et la nécessité d'une réponse claire à partir d'une réflexion théologique renouvelée sur les exigences de la vérité dans l'unité. A La Nouvelle-Delhi les anglicans ont tenté une « via media », préconisant la communion ouverte limitée aux réunions œcuméniques où déjà se réalise une certaine unité spirituelle. Nos évêques s'efforcent de comprendre l'attitude de nos frères anglicans dans ce domaine délicat, tout en observant une prudente expectative¹¹). Il s'agit d'envisager un élargissement possible des principes de la foi sans renier les exigences de la vérité. Tel est le problème auquel « Faith and Order » a décidé de s'attaquer résolument, à la suite de l'Assemblée de La Nouvelle-Delhi. Ce qui fait ici difficulté, ce n'est pas la communion sacramentelle accordée à des personnes privées, en cas d'urgence, selon le principe dit de l'économie, mais bien une définition de principe sur la pratique éventuellement généralisée de la communion ouverte.

L'intégration du Conseil international des Missions au Conseil œcuménique des Eglises, opérée par l'Assemblée de La Nouvelle-Delhi, est l'aboutissement d'un long processus et d'un légitime postulat. En effet, on sait que le mouvement œcuménique moderne a reçu une impulsion décisive, à l'occasion de la Conférence missionnaire d'Edimbourg, en 1910. Lors de sa réunion de 1951, à Rolle, le Comité central du Conseil œcuménique avait démontré le caractère complémentaire de la mission et de l'unité dans l'œuvre de l'Eglise. Rien d'étonnant à ce que la préoccupation missionnaire ait stimulé la

poursuite de l'unité, puisque le drame des divisions chrétiennes n'est jamais aussi navrant qu'en pays de missions, où se pose la question éternelle de savoir à laquelle des formes rivales du christianisme il conviendrait de se convertir! Même obstacle en ce qui concerne la ré-évangélisation de nos vieilles terres déchristianisées. On est plutôt surpris de la lenteur rencontrée par l'effort d'intégration des deux mouvements, le missionnaire et l'œcuménique. Car ici ne saurait surgir de difficulté de principe décisive, tant mission et manifestation de l'unité sont indissolublement liées dans l'œuvre de l'Eglise qui est de rendre un témoignage commun à notre unique Sauveur et Seigneur. Les vraies difficultés étaient d'ordre tactique et technique: il s'agissait d'empêcher que l'intégration ne préjudiciât ou la préoccupation de l'unité ou celle de la mission¹²). Bien que la Conférence de nos évêques ait partagé et exprimé la première crainte, je pense qu'il faut considérer l'intégration comme un acte heureux en soi, avisé dans ses formes et fécond dans ses conséquences.

L'Assemblée de La Nouvelle-Delhi a fait éclater au grand jour une tension latente: la naissance d'unions ecclésiastiques locales concurrentes de l'unité catholique, au double sens théologique et géographique de ce dernier terme. Minorisées au sein de populations prolifiques les jeunes Eglises sont bien décidées à ne plus attendre l'avènement de larges unions interconfessionnelles, à défaut d'unité universelle, et procèdent d'elles-mêmes à des fusions locales dont elles ressentent l'urgent besoin. Elles le déclarent d'ailleurs aux «Eglises-nères»: «Si vous ne parvenez pas à vous mettre d'accord entre vous, ne vous en empêchez pas, nous autres, en Asie et en Afrique!» Bien plus, à la suite de l'Eglise unie de l'Inde du Sud, elles ambitionnent de rendre leurs unions exemplaires pour l'ensemble de la chrétienté divisée. De la sorte se dresse un danger imprévu, une forme nouvelle de divisions chrétiennes: une pluralité d'unions locales se suffisant à elles-mêmes, provisoirement en tout cas. Alertés, les organismes interconfessionnels mondiaux viennent de tenir une première séance consultative à ce sujet, au début de ce mois d'avril, au siège du Conseil œcuménique, à Genève. Voilà un exemple type et capital de tension entre existentialisme et essentialisme, dans toute son ampleur ecclésiologique et théologique.

A cela s'ajoute la pression grandissante qu'exerce sur ses membres le Conseil œcuménique. Parce qu'il est une institution en plein développement il tend naturellement à échapper au contrôle des Eglises et à s'imposer à elles, surtout aux Eglises minoritaires qu'il déborde

de toutes parts. Parce qu'il est un organisme composite mais néanmoins spécialisé et pilote il tend naturellement à faire prévaloir sa diplomatie. Parce qu'il est une manière d'Eglise, de par sa base de principe et son ecclésiologie en formation, sans toutefois être une Eglise ni à plus forte raison une super-Eglise, il tend naturellement aux solutions de compromis. De là l'importance croissante de ses Assemblées plénières, où toutes les Eglises-membres peuvent se faire entendre. De là la nécessité pour les Eglises minoritaires de se faire représenter activement dans ses organes majeurs: le Comité central et le Secrétariat général. Ceci, je le dis à l'intention spéciale de nos Eglises vieilles-catholiques. S'exprimer de la sorte n'implique aucune arrière-pensée de dévaluer les services éminents que rend le Conseil œcuménique. Je le répète, s'il n'existait pas il faudrait l'inventer. S'exprimer ainsi signifie simplement reconnaître qu'il est perfectible et que comme tous les régimes conciliaires il est un régime de participation loyale et totale. Ses responsables les plus clairvoyants en ont les premiers conscience.

Comment éviter l'impasse ? La dialectique inhérente à l'état actuel de tension œcuménique comporte en elle-même la solution. L'indiquer sera ma conclusion. La solution consiste non certes dans un retranchement stérile sur des positions confessionnelles acquises, mais bien dans l'acceptation de la tension comme une nécessité salutaire. Salutaire en quoi ? En ce qu'elle ouvre à l'intelligence des deux éléments constitutifs de l'Eglise du Christ : la tradition apostolique et l'assistance du Saint-Esprit. Voici la formule admirable que Jésus lui-même a donnée de cette réalité fondamentale de l'Eglise : « Lorsque viendra le Défenseur, que je vous enverrai d'auprès du Père, l'Esprit de vérité qui procède du Père, c'est lui qui rendra témoignage de moi. Et vous aussi, vous rendrez témoignage, parce que vous êtes avec moi depuis le début » (S. Jean 15, 26-27). Les Eglises de type catholique sont attentives surtout à garder fidèlement la tradition apostolique, les Eglises de type protestant à se mettre à l'écoute de l'Esprit. Mais une orthodoxie devenue essentiellement formelle se vide de la substance vivante de la tradition qu'anime l'Esprit, tandis qu'un prophétisme uniquement existentiel méconnaît que le prophétisme n'a pas son critère en soi mais dans la vérité révélée, reçue, vécue et communiquée. Seule une fidélité catholique fécondée par l'Esprit permet de rendre un témoignage authentique et efficace au Christ, « le même, hier, aujourd'hui, éternellement » (Hébreux 13, 8). Il s'ensuit que la véritable théologie œcuménique est une théologie de

dépassement dans la fidélité, sous l'effet d'un ressourcement continu à la Parole vivante, concrètement à l'Écriture entendue dans l'Église de partout, de toujours et de tous et dans l'intelligence des «signes des temps». Sur cette voie l'Église progresse indéfiniment, jusqu'au plein avènement du règne de Dieu.

Genève, avril 1962.

L. Gauthier

Références citées

¹⁾ Maurice Villain: «*Introduction à l'Œcuménisme*», Tournai et Paris 1958, p. 61.

²⁾ Gustave Thils: «*Histoire doctrinale du Mouvement œcuménique*», Louvain 1955, pp. 180–183.

³⁾ IKZ 1957, pp. 221 ss.

⁴⁾ Ibidem, p. 226.

⁵⁾ «*Les six premières années, 1948–1954*», rapport du Comité central, Genève 1954, p. 134.

⁶⁾ Max Thurian: «*L'unité visible des chrétiens et la tradition*», recueil d'articles parus dans «*Verbum Caro*», Delachaux et Niestlé, s.d., pp. 23 ss. et 40 ss.

⁷⁾ G. Thils: «*La théologie œcuménique*», notions, formes, démarches, Louvain 1960.

⁸⁾ W. A. Visser't Hooft: «*Le Conseil œcuménique des Églises: sa nature, ses limites*», paru dans «*Hommage et reconnaissance, recueil de travaux publiés à l'occasion du soixantième anniversaire de Karl Barth*», Neuchâtel et Paris 1946, pp. 124–145. A maintes reprises le secrétaire général du Conseil œcuménique est revenu sur cet exposé fondamental, par exemple encore dans l'épilogue du rapport du Comité central: «*Evanston-Nouvelle-Delhi*», Genève 1961, pp. 201 ss.

Décisif aussi est le document dit de Toronto, parce qu'adopté par le Comité central dans sa session de 1950, à Toronto. Il est intitulé: «*L'Église, les Églises et le Conseil œcuménique des Églises.*» Texte publié dans «*Les six premières années* (voir note 5), pp. 122–127, et souvent reproduit ou cité.

Déterminante est également la *description* (non la *définition*!) de l'unité poursuivie, texte élaboré par le Comité central et reçu par lui, à l'intention des Églises, dans sa séance de 1960, à St-Andrews. Il a été légèrement modifié par l'Assemblée de La Nouvelle-Delhi. On trouvera une première publication officielle de ce texte modifié, en anglais, dans «*New Delhi Speaks*», London, SCM, 1962, pp. 55 ss.

⁹⁾ De Mgr A. Rinkel, voir en particulier: «*Unsere Probleme im ökumenischen theologischen Gespräch*», dans IKZ 1948, pp. 236–248; «*Interkommunion: ihre Grundlage, ihr Inhalt, ihre Folgerungen*», dans IKZ 1953, pp. 209–230; «*Die heutige ökumenische Bewegung und wir*», dans IKZ 1957, pp. 214–228.

De Mgr U. Küry, voir en particulier: «*Die dritte Weltkonferenz für Glauben und Kirchenverfassung in Lund*», dans IKZ 1952, pp. 229–251; 1953, pp. 5–24; «*Konfession und Ökumene*», dans IKZ 1953, pp. 129–145; sa *lettre pastorale pour le Carême 1961*, parue, en français, dans «*Le Sillon*», Genève, numéro de février 1961.

A quoi on peut ajouter, de Mgr P.J.Jans: «*Onze positie in de œcumische beweging*», dans IKZ 1961, pp. 212–225, avec un résumé en allemand, pp. 225–227; enfin les réponses de Mgr Rinkel et de la Conférence de nos évêques à Cantorbéry et à York sur l'éventuelle *intercommunion de l'Eglise Angletterre avec les unions d'Eglises projetées à Ceylan et dans le Nord de l'Inde ainsi qu'au Pakistan*, dans IKZ 1962, pp. 48–59. Voir également une même correspondance entre Utrecht et Cantorbéry au sujet de *l'Eglise unie de l'Inde du Sud*, dans IKZ 1959, pp. 1–15.

¹⁰⁾ «*Report of the Third World Conference on Faith and Order*», London 1962, pp. 36–45.

¹¹⁾ Voir IKZ 1962, pp. 48 ss.

¹²⁾ Voir «*Evanston-Nouvelle-Delhi*», Genève 1961, p. 16.